



COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ du 18 novembre 2013

« Ce groupe de travail, dédié à la mémoire de Jean-Luc DEQUAIRE, vérificateur de la DIRCOFI SUD-EST assassiné en 2012, et présidé par M. Perrin, Directeur des ressources humaines, avait comme objet essentiel la présentation des dispositifs finaux sur la sécurité décidés par la Direction générale à l'issue des sous groupes de travail.

La CGT Finances Publiques y a d'abord fait la déclaration suivante :

« Ce groupe de travail se tient au moment où des sites des Finances publiques viennent d'être la cible de casseurs dans le cadre des mouvements contre la politique fiscale du gouvernement, particulièrement en Bretagne.

Dans certains cas, des dégradations ont été commises sur les biens personnels des agents.

A cet égard, nous nous étonnons que la Direction générale n'ait pas cru bon de publier un communiqué dénonçant ces agissements, exprimant la volonté de poursuivre leurs auteurs et assurant les agents du soutien de l'administration.

Quand on ajoute les tensions persistantes voire croissantes entre les contribuables et les agents dans le cadre de l'exercice de leurs missions, on mesure que les questions de sécurité sont de pleine actualité et que les mesures mises en œuvre sont encore loin d'être à la hauteur.

Pour ce groupe de travail notre remarque générale sera d'indiquer que la présentation des fiches sous forme de six axes ne permet pas d'avoir une approche globale au regard des différentes missions. Par une vision trop découpée des problématiques, des mesures prises ou envisagées, elles traduisent un manque de cohérence.

Mais surtout cette présentation occulte un fait essentiel : les dispositifs buttent bien souvent sur le problème fondamental que constitue la politique d'austérité mise en œuvre à la DGFIP.

La réduction des moyens humains et matériels, des crédits et les restructurations permanentes sont en effet loin d'être étrangères aux difficultés que rencontrent les services et les agents.

Les dispositifs législatifs, de prévention, de formation ou les mesures d'organisation ont certes leur pertinence et nous aurons l'occasion d'intervenir sur ces différents aspects. Mais ils ne permettent pas de faire face pleinement aux enjeux de sécurité.

Sur ce sujet « sécurité » comme sur bien d'autres, nous considérons qu'il est temps de changer de cap et cela passe inéluctablement par la satisfaction des revendications des personnels.

Enfin en dernier point de cette déclaration liminaire, nous voulons souligner que l'absence d'informations sur l'assassinat de notre collègue de Marseille continue de générer un profond malaise. Nous souhaitons donc connaître l'état d'avancée de l'enquête. »



Montreuil, le 28 novembre 2013

Syndicat national
CGT Finances Publiques
Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr
• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
• dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80
• Fax : 01.48.70.71.63

En réponse à cette intervention M. Perrin a indiqué ne pas avoir d'informations exhaustives sur la situation en Bretagne. Il a précisé que la justice, malgré des relances, n'avait pas communiqué d'informations sur l'assassinat de J.L Dequaire. Quant aux moyens, il a confirmé qu'ils n'étaient pas extensibles mais qu'ils existaient...

Les participants ont convenu ensuite de poursuivre les travaux sur la sécurité dans le cadre du comité national de suivi sur les conditions de vie au travail.

Au regard des fiches présentées par l'administration, la CGT Finances publiques a abordé les points suivants :

1. Politique d'information à l'égard des usagers

La CGT Finances publiques a considéré qu'il s'agissait là d'une condition utile et nécessaire mais non suffisante. Elle a aussi indiqué que cette information renvoie à la question du consentement à l'impôt et appelle une profonde réforme fiscale pour laquelle la CGT formule des propositions concrètes.

2. Evolution des conditions d'accueil du public

La CGT Finances publiques a évoqué les difficultés récurrentes rencontrées par les agents concernant les gestions des fonds et valeurs (sécurité du dégagement des fonds, contraintes immobilières, plafond de l'encaisse, etc ...).

Mais c'est sur cette partie du groupe de travail que le pire était au rendez-vous comme nous l'avons dénoncé dès le lendemain dans un communiqué (voir communiqué CGT Finances publiques du 19 novembre 2013).

En effet, la Direction générale n'a pas hésité à remettre en cause un engagement pris officiellement et pas des moindres. C'est l'utilisation de pseudonymes pour les agents en charge de l'accueil, mesure attendue par les collègues concernés, confrontés à l'augmentation des agressions verbales voire aux menaces dans de nombreux endroits.

Et si cette acceptation n'était pas de portée systématique, au moins la mesure pouvait elle être prise au regard de situations identifiées.

Qu'on en juge : cette acceptation est consignée dans le relevé de décisions du groupe de travail « sécurité et protection des agents » du 15 novembre 2012 sous le libellé suivant : « **La Direction générale accepte l'utilisation d'un pseudonyme par les agents en charge de l'accueil quand la situation le justifie** ».

Après une laborieuse explication, mettant d'abord en cause la présidente dudit groupe de travail indiquant qu'il s'agissait de sa position personnelle (en toute confraternité sans doute), le chef des ressources humaines a du concéder que la vraie vérité était que cette mesure était toujours soumise à la réflexion du Directeur général.

Tant de temps pour réfléchir à une mesure positive pour les agents ! On regrette que le DG n'en prenne pas encore davantage quand il s'agit de supprimer des emplois !

Face à ce déni de dialogue social, la CGT prendra avec les agents et dans l'unité la plus large toute initiative nécessaire pour que cette mesure attendue soit mise en œuvre.

3. Sécurité des bâtiments

La CGT Finances publiques a demandé que l'administration précise sa définition des sites sensibles et à risques et les critères retenues pour les déterminer. En réponse, le commissaire Barbier, chargé des questions de sécurité, a indiqué qu'il s'agissait des sites marqués par un événement qui s'est déjà produit, comme les vols à main armée par exemple. En termes de critères ce sont les incidents, la connaissance des sites, les informations fournies pas les Directeurs Départementaux à la sécurité qui sont déterminants.

La Direction générale a précisé que tous les crédits dédiés avaient été distribués aux directions.

4. Renforcement de la politique de prévention

La CGT Finances publiques a critiqué le fait qu'on était, dans ce chapitre, uniquement dans le renforcement des dispositifs existants mais que l'administration ne s'engageait pas sur des moyens nouveaux. Concernant l'accueil elle a rappelé qu'un point unique d'entrée n'est pas sécurisant.

Sur le tutorat, la CGT a insisté sur le fait que cette activité exigeait de la disponibilité et appelait la mise en œuvre de véritables décharges de service pour les tuteurs. Elle a exigé un véritable statut du tutorat et du tuteur. Pas de réponse de la DG sur le sujet !

Elle a aussi rappelé la problématique des Géomètres du cadastre que la Direction Générale voudrait voir seuls sur le terrain (encore une économie budgétaire sur le dos des agents et des missions).

5. l'accompagnement des personnels

La CGT a rappelé les revendications qu'elle avait porté dans les réunions antérieures. Aucune n'a trouvé place dans les fiches présentées.

- ▶ Lorsqu'un agent est appelé comme témoin par un contribuable, ou a subi une agression, demande qu'un avocat soit commis d'office auprès de lui pour le conseiller, l'informer au sujet des procédures. Le référent a un rôle plus administratif que juridique.
- ▶ Demande que la DG porte plainte avec constitution de partie civile, même si l'agent ne le fait pas, et qu'elle ne se retranche pas derrière l'article 40. En effet, l'agent dans son activité représente l'Etat et on ne peut accepter d'en rester au statut quo de l'article 40. Au regard des enjeux de sécurité pour ses agents, la DGFIP doit intervenir auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer la législation.
- ▶ Problème du secret professionnel : c'est le plus grand flou. Demande que la DG porte par écrit la levée du secret professionnel afin de sécuriser l'agent, dans le cadre de procédures judiciaires.
- ▶ Demande qu'un courrier soit établi par la hiérarchie auprès du contribuable qui aurait agressé verbalement ou physiquement l'agent.

En réponse à ces demandes la Direction générale a considéré que les dispositifs existants étaient suffisants.

6. Renforcer la protection des personnels

Dans cette partie, la CGT Finances publiques est revenue sur la question de l'accueil pour souligner que pour une large part, la problématique relevait plus de l'organisationnel que de la sécurité. Il s'agit de savoir comment on gère les flux en amont. Or cela nécessite un autre débat mais comme il n'y a pas les effectifs suffisants, on cherche simplement à pallier le manque de moyens.

La CGT Finances publiques a également pointé les éléments suivants :

- ▶ L'autorisation de fermeture doit être systématique quand il y a péril ;
- ▶ Les huissiers savent désamorcer les problèmes et l'appui de vigiles n'est pas systématiquement souhaitable . Toutefois, il est anormal que les forces de l'ordre ne répondent pas à la sollicitation dès lors que le dossier est identifié comme étant particulièrement sensible.
- ▶ Véhicules de service : Il n'y en a pas partout et lorsqu'ils existent les agents qui les sollicitent ne sont pas jugés prioritaires pour leur utilisation. Cela renvoie alors à la circulaire du 1^{er} juillet 2013 qui prévoit le recours à un véhicule de location. Il est donc nécessaire que les moyens soient mis à disposition pour cette solution. La CGT a par ailleurs demandé à la DG de dresser un état des lieux et un bilan de l'utilisation des ces véhicules.

L'administration a donné son accord pour être attentive sur la question des vigiles et veillera à ce que les forces de l'ordre soient sensibilisées sur les dossiers les plus sensibles; Concernant les fermetures elle a confirmé que des réflexions étaient en cours.

Elle a aussi informé que la perspective de rendre anonymes les véhicules personnels des agents itinérants était en bonne voie.

